

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

10 MARS 2025

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

SCHEMA
DEPARTEMENTAL
D'ACCUEIL ET
D'HABITAT DES GENS
DU VOYAGE

AVIS

2025-03-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée
GEISLER Maryse
VANDEWALLE Julie
VAUTIER Monique
HUGOT Léa
DEROI Alexandre

(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
(Pouvoir MERCIER Sabrina)
(Pouvoir NOËL Corinne)
(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
(Pouvoir PILLE Robert)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) du département du Pas-de-Calais pour 2025-2030.

Les priorités définies par le SDAHGV 2025-2030 sont les suivantes :

- Dimensionner les besoins en termes d'aires d'accueil et de grand passage au regard notamment des stationnements illicites constatés ;
- Harmoniser le fonctionnement des aires ;

- Prendre en compte les situations de sédentarisation des personnes issues de la communauté des gens du voyage et de développer une offre d'habitat adapté ;
- Mettre en place des actions permettant de faciliter la scolarisation des enfants, l'accès aux droits, l'insertion professionnelle des personnes issues de la communauté des gens du voyage et mieux prendre en compte, dans les aires, les situations de perte d'autonomie et de handicap.

Il est nécessaire que les communes émettent un avis sur ce projet, afin de garantir que les spécificités locales et les contraintes particulières de notre territoire soient prises en compte.

Après avoir examiné les éléments du Schéma, le conseil municipal fait les remarques et observations suivantes :

- Une opposition à tout projet d'agrandissement de l'aire sur le site actuel, les riverains de la rue Jacques Prévert et les marchois subissant régulièrement les nuisances liées à cette implantation
- Une opposition sur l'implantation de logements adaptés.

Vu l'avis de la commission Affaires Générale/Ressources Humaines en date du 3 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

EMET un avis favorable, sous réserve de la prise en compte de ces observations.

AUTORISE Madame le Maire à transmettre cet avis au Président du Conseil Départemental et à toute autorité compétente.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

